

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Profil des membres du Conseil d'administration de la CPEV

Pour le prochain remplacement d'un représentant des faîtières au sein du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), la personne intéressée à repourvoir le poste laissé vacant devrait avoir des connaissances et des compétences relatives à la gestion financière d'une importante institution de prévoyance et un intérêt marqué pour les placements financiers et boursiers.

Profil des postulants :

- Connaissance de la législation liée à la prévoyance professionnelle (Loi sur la CPEV / LPP)
- Bonne connaissance de la politique du personnel de l'Etat de Vaud
- Bonne connaissance de la gestion RH
- Compétence dans la gestion des produits financiers
- Connaissance en finances publiques, système bancaire et comptabilité
- Capacité à communiquer par écrit et par oral
- Esprit de synthèse
- Certaine de souplesse dans la gestion de son temps

Volume de travail (20 à 25%)

- Une séance hebdomadaire, en principe le mardi (16h.30 – 19h.30 env.)
- 8 à 12 rencontres supplémentaires par année
- formation continue (2 à 3 jours par année)
- travail personnel important pour la préparation des séances.

Statut

Les membres du Conseil d'administration, selon l'article 110 de la Loi sur la Caisse de pensions, sont chargés de diriger la Caisse de pensions, notamment dans une perspective à moyen et long terme. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable au maximum deux fois.